

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-254 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SIMI 2018 (Salon de l'immobilier d'entreprise) – Approbation d'un projet de convention avec Nantes Saint-Nazaire Développement.

Le rapporteur, M. Michel GOURTAY
donne lecture du rapport suivant

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SIMI 2018 (Salon de l'immobilier d'entreprise) –
Approbation d'un projet de convention avec Nantes Saint-Nazaire Développement.**

EXPOSE DES MOTIFS

Le Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) se tiendra à Paris, au Palais des Congrès, du 5 au 7 décembre 2018.

Le SIMI rassemble pendant trois jours près de 25 000 professionnels et 440 exposants représentant l'essentiel de l'offre immobilière et foncière française et l'ensemble des services associés à l'immobilier et l'entreprise.

Le SIMI est un rendez-vous d'affaires important entre professionnels, où se nouent et se développent les contacts favorisant le développement de l'investissement immobilier.

Un partenariat s'est mis en place entre les agglomérations de Brest, Angers, Nantes, Rennes et Saint- Nazaire membres du Pôle métropolitain Loire Bretagne pour présenter au milieu professionnel, sur un stand commun, les principaux projets d'aménagement urbain et d'attractivité territoriale de nos agglomérations respectives.

Cette mise en commun de moyens est justifiée par les objectifs suivants :

- un objectif d'image : promouvoir le territoire, améliorer sa visibilité grâce à une participation groupée,
- un message unitaire promouvant l'espace métropolitain, tout en laissant un espace significatif à chaque métropole pour la communication de ses projets majeurs,
- un objectif de prospection : la manifestation est l'occasion de mener une action afin de détecter des porteurs de projets potentiellement intéressés par un investissement ou un développement sur le territoire.

Comme les années passées, la création, l'organisation générale et la logistique du stand commun sont assurées par Nantes Saint-Nazaire Développement pour le compte des quatre autres partenaires (réservation des espaces, création, montage, aménagement, animations, réceptions, ...).

Sur la base d'un coût partagé entre les cinq partenaires, chaque agglomération contribue pour sa part au coût global de l'opération sous la forme d'une subvention versée à Nantes Saint-Nazaire Développement.

En 2018, cette contribution est fixée à 40 800 euros pour Brest métropole pour un budget global de l'opération de 204 000 €. Il est proposé que cette participation financière *soit* versée dans le cadre du projet de convention de partenariat entre Brest métropole et Nantes Saint-Nazaire Développement, joint à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver ces dispositions et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec Nantes-Saint-Nazaire Développement ci-jointe et d'autoriser le versement de la participation financière de 40 800€.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE